

**Conférence de presse conjointe de la
Ville de Senneterre
et du
Centre intégré de santé et de services sociaux
de l'Abitibi-Témiscamingue**

Mercredi 22 mars 2017

Mot du maire M. Jean-Maurice Matte

La Ville de Senneterre se montre très préoccupée et inquiète quant au maintien, sur place, de soins de santé répondant aux besoins de la population de Senneterre.

La fermeture récente, quoique temporaire, durant une période de 10 jours, des lits d'hospitalisation est venue renforcer cette inquiétude. Principalement causée par l'absence de médecins, cette fermeture a remis en lumière toute l'importance d'un recrutement spécifique et dédié au point de services de Senneterre du Centre intégré de santé et de services sociaux.

La retraite récente d'un médecin et la retraite annoncée de deux autres médecins d'ici 18 mois nous interpellent énormément et doivent amener le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) à poser les gestes pour éviter une rupture de services. Il y a urgence d'agir et le CISSSAT doit procéder à du recrutement spécifique pour Senneterre.



La beauté d'une pratique chez nous, c'est qu'un médecin peut compter sur tous les services nécessaires à sa pratique médicale. Radiologie, laboratoire, psychologie, etc. Là aussi, il y a des inquiétudes. La rupture de ces services en soirée ou la fin de semaine fait en sorte que les médecins traitants doivent, soit diriger le patient vers un autre établissement ou le faire revenir le lundi matin. Peu de médecins seront intéressés à travailler dans un milieu qui ne leur donne pas le support adéquat et les outils pour faire leur travail.

De plus, les patients, déjà vulnérables, subiront un stress supplémentaire relié à la distance à parcourir pour un simple diagnostic ou encore, causé par l'attente jusqu'au lundi matin.

Une des solutions proposées par le milieu au ministre Barrette consistait à désigner le point de services de Senneterre comme un Réseau Local de Services (RLS) tout comme bien d'autres petits milieux le sont à travers le Québec.

Ce statut aurait comme avantage de donner une identité au point de services de Senneterre et de favoriser le recrutement de médecins.

Avec notre centre de santé à trois missions (soins de courtes durées, de longues durées et urgence), un service ambulancier, une pharmacie, un centre jeunesse, des services de garde, un centre d'entraide et d'amitié autochtone, un centre local d'emploi, des ressources intermédiaires et les nombreux organismes communautaires, nous répondons parfaitement à cette définition.

Un RLS assurerait, de façon continue, à notre population un accès à une large gamme de services de santé.



Le refus ministériel de nous octroyer ce statut est venu de la main du sous-ministre adjoint le 3 mars dernier. On nous réfère au CISSSAT. À ce compte, comment celui-ci compte-t-il s'assurer que l'organisation des services de santé, leur complémentarité et surtout, leur proximité, soient adéquatement déployés pour la population de Senneterre et des environs?

À défaut d'un RLS, serait-il adéquat de doter le point de services de Senneterre d'un mode de gestion par site? Au lieu de gérer en silo, cela permettrait une gestion horizontale. En partant d'une connaissance pointue des services optimaux offerts ou déjà offerts à la population, un gestionnaire avec un certain pouvoir on s'entend, s'assurerait de leur maintien, et idéalement, de leur bonification. Voilà une avenue intéressante pour un CISSSAT qui fait de la gestion de proximité, une priorité.

Le vieillissement de la population est aussi une grande préoccupation. Nos aînés, qui ont contribué à bâtir le Senneterre d'aujourd'hui, souhaitent pouvoir profiter de services de santé et d'hébergement leur permettant de vivre paisiblement leur retraite chez nous. La nouvelle construction du pavillon Îlot d'or et l'agrandissement de la Résidence Desjardins contribueront à offrir aux aînés, une option d'hébergement intéressante. Par contre, actuellement, le nombre de lits financés par le CISSSAT en ressources intermédiaires est insuffisant pour répondre aux besoins du milieu. Nous demandons donc au CISSSAT d'octroyer, à l'Îlot d'or, un nombre supplémentaire de six lits en ressources intermédiaires pour répondre aux besoins de notre population.

De plus, nous souhaitons une vigilance constante de votre équipe en ce qui a trait aux besoins actuels et futurs en lits de soins de longues durées. Il n'est pas souhaitable de délocaliser un patient vers un milieu qu'il ne connaît pas, de faire subir cette délocalisation à la famille, sous prétexte qu'on aurait manqué de prévoyance sur les besoins du milieu.



Senneterre a longtemps pu profiter de la venue de spécialistes qui, ponctuellement, rencontraient leur clientèle à Senneterre. Ils viennent avec plaisir à Senneterre pour donner du service à une clientèle locale, bien souvent défavorisée, qui autrement, aurait à se déplacer sur plusieurs kilomètres. La centralisation des listes d'attentes fait en sorte qu'un spécialiste qui vient à Senneterre risque dorénavant d'y rencontrer un patient de Val-d'Or, d'Amos ou d'un autre milieu. Le message qu'on nous transmet c'est : « *Si je vais à Senneterre pour desservir une clientèle d'ailleurs, il n'y a plus de justification pour moi d'effectuer ce déplacement* ». Il faut donc s'assurer que les spécialistes qui choisissent de donner du temps pour la clientèle locale puissent bénéficier des services de support adéquat (infirmière, accueil, prise de rendez-vous, autres...) pour leur journée de travail et le CISSSAT devrait mettre en place une stratégie afin que l'on encourage ces professionnels à se déplacer dans les petits milieux pour maintenir une offre de soins de proximité.

De concentrer la clientèle territoriale la même journée et de faire déplacer un spécialiste pour une journée de travail serait un atout pour le milieu et bonifierait l'offre de service de proximité.

Tout tourne autour des services de proximité et de la façon dont le CISSSAT compte en assurer le déploiement en Abitibi-Témiscamingue. Les distances sont grandes et les problématiques de déplacements nombreuses, surtout pour un milieu comme Senneterre plus dévitalisé. À Senneterre, il y a bons nombres d'organismes communautaires qui supportent le CISSSAT dans sa mission. Eux aussi souhaitent être supportés par le CISSSAT dans leur mission et dans les actions qu'ils posent. À ce compte, certains d'entre eux exprimeront, aujourd'hui, à M. Boissonneault, leurs préoccupations.



Malgré une relative pauvreté, Senneterre est un milieu en effervescence économique. L'industrie forestière y est toujours très présente, les projets économiques sont nombreux et l'industrie touristique est bien ancrée. Notre grand territoire est occupé tantôt par des pêcheurs, tantôt par des chasseurs, parfois par des adeptes de véhicules hors route, mais souvent par des touristes de passages qui à tout moment, peuvent avoir besoin de soins de santé.

Il est donc primordial que notre centre de santé soit reconnu comme un lieu essentiel, de proximité et avec un maximum d'autonomie.

Des engagements en ce sens sont attendus du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'ensemble des revendications fait aujourd'hui publiquement a été manifesté par la communauté depuis déjà plusieurs années auprès des instances responsables de gouverner le point de services de Senneterre. Aucun résultat probant n'a été fait jusqu'à ce jour, au contraire, les signes que nous avons sont que le service s'est détérioré. Nous attendons de la part du CISSSAT des engagements clairs sur le maintien et le déploiement des services de proximité. Chez nous, les services de proximité doivent se traduire par des services à Senneterre.

Préparé par : Jean-Maurice Matte
Maire
Ville de Senneterre
JMM/ml Le 22 mars 2017